# Contat gelée royale - entrée dans l'hiver 2026

Contrat AMAP - Ponctuel - Modele vierge

Ce document est un modele vierge, a remplir et signer a la main - il ne correspond a aucune souscription enregistree dans le systeme.

**Producteur**

DEWANCKER Jérome

**Adherent**

Nom : .....

Email : .....

| | |
|---|---|
| **Type de contrat** | Ponctuel |
| **Livraisons prevues** | 1 |
| **Reglement** | Mode : Chèque / Espèces / Virement (cheque a l'ordre de DEWANCKER Jérome) |
| **Date de souscription** | ..... |

## Produits proposes

| Produit | Prix unitaire | Quantite |
|---|---|---|
| Gelée royale - 10 g | 25,00 EUR | |
| Gelée royale - 25 g | 50,00 EUR | |
| Pollen congelé (non sec) - 220 g | 12,00 EUR | |

## Calendrier de livraison

21/09/2026

## Charte AMAP

Le consommateur soussigné a pris connaissance de la charte AMAP et s'engage :
- à respecter les principes de la charte AMAP
- à régler d'avance l'achat de ses produits.
- à prendre en compte les aléas de production
- à récupérer ses produits sur le lieu de la distribution.
- à participer à la réunion bilan avec les producteurs.

Chaque adhérent engage sa responsabilité civile en cas d'incident.

Le producteur DEWANCKER Jérome a pris connaissance de la charte AMAP et s'engage :
- à respecter les engagements de la charte AMAP
- à livrer l'AMAP et à être présent les lundis, devant la salle culturelle Larreko, de 18h00 à 19h00
- à répondre aux questions des consommateurs et à participer à la réunion bilan avant le renouvellement de contrat. Le producteur engage sa responsabilité civile en cas d'incident.

Signature de l'adherent

Signature du producteur